

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Bureau communautaire du jeudi 4 avril 2024 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_030
Economie et attractivité du territoire - Approbation de la convention
Territoires d'industrie 2024-2027

Nombre de conseillers en exercice : 35
Secrétaire de séance : Madame Martine OLLIVIER

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET

Ayant donné pouvoir :

François CHAUVIN donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Sylvette DAVID donne pouvoir à Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER

Absents ou excusés :

Damien BAYLE, Olivier DE LAGARDE, Christian ARCHIER, Yves RULLIERE, Virginie BONNET-FERRAND

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Richard MOLINA, expose :

En 2018, l'Etat, au travers de la mise en place d'un programme national visant à favoriser la reconquête industrielle par les territoires baptisé « Territoires d'industrie », a labellisé la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo. Celle-ci faisait partie des 8 EPCI impliqués dans le périmètre du Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme. Ces EPCI ont signé un contrat proposant un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : attirer, recruter, innover et simplifier.

Par suite du succès de ce programme, le Gouvernement a annoncé le 11 mai 2023 le lancement de la phase 2 du programme « Territoires d'industrie » pour la période 2024-2027, afin de renforcer et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation des territoires, au travers de quatre thématiques : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences.

Huit EPCI du territoire Nord Drôme-Ardèche ont répondu et ont été labellisés (parmi 183 autres territoires) le 9 Novembre 2023 pour la phase 2 de ce programme. Pour information le Territoire d'Industrie Ardèche Drôme Nord comprend les EPCI suivants : Communauté de Communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de Communes du Val d'Ay, Communauté de Communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de Communes Rhône Crussol, Communauté de Communes Val Eyrieux, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Le territoire d'industrie Ardèche-Drôme Nord est incarné par un binôme élu (Jacky CLOUE, CC Rhône Crussol) – industriel (Bénédicte DURAND - Altheora, Mauves), et sera appuyé par un chargé de mission dédié. Il a pour mission d'animer, coordonner et suivre le déploiement du plan d'actions de soutien des industries du territoire. Le poste de chargé de mission sera administrativement porté par la CAPCA.

Le coût estimatif du poste de chargé de mission avec les frais annexes est de l'ordre de 80 K€ par an, financé pour partie par l'Etat (40K€) et par les 8 EPCI. Les huit EPCI ont convenu en comité de pilotage d'une répartition du coût restant à leur charge au prorata de la population, ce qui reviendrait pour Annonay Rhône Agglo à financer environ 7 600 € par an jusqu'en 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants

Le Bureau communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE l'implication d'Annonay Rhône Agglo dans le dispositif Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme Nord 2024-2027 et le financement du poste de chargé de projet « Territoire d'industrie » au prorata de sa population, soit à hauteur de 7 600€ environ par an jusqu'en 2027, pour Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE le Président à signer la convention qui lie les huit EPCI et la prise en charge du poste de Chargé de projet Territoire d'industrie,

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 8 avril 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.